



Siège Social : 13 rue Jean Moulin

54510 TOMBLAINE

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DES PRESIDENTS DE CODEP ET DE LIGUE
DU COMITE DIRECTEUR DU COMITE INTERREGIONAL DE L'EST
DE LA FFESSM**

Le 06 MARS 2010 à LUNEVILLE

Président de séance : CH. NOSAL Représentant du Comité Directeur,

Secrétaire de séance: ALIN François

Présidents de CODEP et LIGUE

• ***Présents***

PICART Stéphane CODEP 08 – GRANDCLEMENT Joel CODEP 39 – ZAETTA Jean-François
CODEP 51 – BOUAZZA Youssef CODEP 52 - TAESCH Armand CODEP 54 – PHILIPPE Laurent
CODEP 55 – PICCO Arthur represent ant CODEP 57 – SCHITTLY Bernard CODEP 67 –
HUGUET Jean-Claude CODEP 68 – CHARLES Olivier CODEP 70 – PASCAUD André CODEP 90
– GOUIN Charlie Lihue de FRANCHE COMTE.

• ***Absents***

PRIEUR Benoit CODEP 10 – ECHARD Amans CODEP 25 – ALBAUT Fabien CODEP 88

Vice Présidents

• ***Présents***

SPIHLMANN Josiane Région ALSACE – DAVID Sylvie Région France COMTE – LECLERE
Philippe Région LORRAINE – DEPIT Gérard Région CHAMPAGNE ARDENNES.

Membres du COMITE DIRECTEUR

- **Présents**

BERGMANN Christian Président – CAILLIERE Laurent Président Adjoint - CHIRON Grégoire Secrétaire Général (en cours de séance) – ROSENBERGER Guy Trésorier Général.

Ouverture de la séance 14h20

Adoption du PV de la réunion des présidents de CODEP du 5 Septembre 2009: à l'unanimité

C. NOSAL: Rappel aux présidents de CODEP qu'il est important de transmettre rapidement les comptes-rendus de leurs AG au Président du CIR et également au Secrétaire Général.

C. NOSAL: Rappel également aux présidents de CODEP qu'il est important de transmettre des informations factuelles et précises, éviter les non-dits, afin de faire progresser l'ensemble des dossiers et solutionner l'ensemble des problèmes.

G. DEPIT et C. BERGMANN rappellent les différentes procédures de demande de CNDS. Compte tenu de la nouvelle gouvernance du sport il peut s'avérer important que les CODEP disposent de fonds propres car à ce jour le financement des comités sportifs n'est pas imposé aux collectivités territoriales et n'est donc pas garanti. Les seuls revenus garantis sont les ristournes fédérales sur les licences. Il est également important que les commissions, et les licenciés, prennent progressivement conscience de la nécessité d'un financement conjoint (membre, comité départemental, comité régional).

La nécessité de développer des contrats d'objectifs et de moyens pluriannuels par commission afin de mieux négocier les financements avec les collectivités territoriales se fait de plus en plus évidente. Cela permet en particulier de pérenniser les financements (sur la durée du contrat et sous condition de réalisation).

Le comité EST mettra à disposition des documents pour aider les CODEP à construire les contrats d'objectifs. Ils seront fournis sous forme d'un support informatique.

C. GOUIN souhaite insister sur le fait que les «fonds dédiés» imposent que l'action identifiée soit *réalisée* pour obtenir l'intégralité de la subvention votée par la collectivité.

C. BERGMANN: le fond de réserve du comité EST est là pour permettre d'aider les commissions à se développer. Il est nécessaire au fonctionnement serein de l'inter région.

LIGUE :

Faut-il créer des ligues? Les avis sont partagés mais à ce jour il n'y a aucune obligation statutaire. Il faut réfléchir sur l'opportunité de cette création. Sera-t-elle imposée par les pouvoirs publics dans le cadre de la réforme de la loi de décentralisation ?

Il faut rester vigilant, et solliciter le CDN afin qu'il entreprenne une réflexion sur ce sujet.

Informations diverses

C. BERGMANN nous indique la mise à disposition sur le site fédéral d'un aide mémoire pour l'organisation de manifestation téléchargeable en version numérique.

Problème de plongée en gravière

C. GOUIN: Toujours impossibilité de plonger au Lac d'ALFED malgré le travail de Charlie. Les négociations sont toujours en cours avec le conseil général. Il semble que l'arrêté d'interdiction de plongée est illégal. Cependant à ce jour la négociation amiable est privilégiée. Réponse attendue au mois de Mars.

B. SCHITLLY: Problème d'autorisation de plongée dans les gravières en Allemagne. La situation est bloquée. Rester vigilant sur les incivilités des plongeurs Français.

Gestion des piscines

Fermeture de 3 piscines dans le 57. Pas de solution à ce jour. Par ailleurs les piscines nouvellement construites sont moins profondes.

Bonne nouvelle cependant, construction d'une fosse de plongée de 43m à Amnéville.

Conseil des anciens

Proposition de la création d'un conseil des anciens ou conseil des sages au niveau régional. Il est demandé aux CODEP d'identifier des « anciens » représentatifs ayant un passé reconnu dans notre fédération.

Pour pouvoir prétendre à faire partie du conseil des anciens, il faut :

- Ne pas avoir de responsabilité active,
- Une expérience reconnue, etc.

Questions diverses

Jean François ZAETTA: Il serait souhaitable d'informer les présidents de CODEP sur les actions disciplinaires en cours concernant des licenciés du département.

Il semble d'après **V. HUMBERT** que le règlement disciplinaire ne permet pas à ce jour de répondre favorablement à la demande. Il est décidé de faire remonter cette question au niveau national

Olivier CHARLES: Le comité EST prend-il en charge les frais de déplacement des présidents présent à l'assemblée des CODEP?

C. BERGMANN : Le précédent déplacement a coûté 2200€. C BERGMANN souhaite que l'assemblée des CODEP se réunisse deux fois par an. Il propose de laisser à la charge des CODEP la réunion associée à l'AG et de financer la seconde réunion annuelle. Cette proposition sera soumise au comité directeur.

Arthur PICAUD: Dates des stages TIV. Les dates sont actuellement proposées par les formateurs TIV. Il est demandé à C. GOUIN d'envoyer également cette demande aux présidents de CODEP.

Bernard SCHITLLY: Aménagement gravière de HOLTHEIM. Pour pouvoir utiliser la gravière il faut mettre en place un ponton en urgence. Le comité EST peut-il participer au financement du ponton ?

C. BERGMANN: Une réponse favorable ne peut être apportée à cette demande tant que des précisions ne seront apportées quant aux modalités de gestion de la gravière.

L'ordre du jour est épuisé à 17h15

Le Représentant du Comité Directeur
Christian NOSAL

Le secrétaire de séance
ALIN François